

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019



**Veillez lire attentivement les procédures
d'inscription ainsi que les règlements du camp de
jour Le Tourbillon de St-Cuthbert.**

N.B. : Le genre masculin n'est utilisé que dans le but d'alléger la lecture.

Information et inscription :

Le camp de jour est offert aux enfants de 5 à 12 ans du primaire seulement.
Les groupes d'âge du camp de jour sont les 5 à 8 ans et les 9 à 12 ans.

Les enfants de 5 ans doivent avoir terminé la maternelle. Pour qu'ils puissent faire partie du groupe 9 à 12 ans, les enfants devront avoir 9 ans avant le 1^{er} octobre 2019.

- **Le paiement confirme l'inscription.**

Les sorties doivent être réservées lors de l'inscription.

- **Le paiement confirme les sorties.**

Le chandail de camp de jour est obligatoire lors des sorties.

- **Le chandail est au coût de 15 \$.**

Prenez note que lors des sorties le camp sera fermé.

Aucune inscription acceptée par voie téléphonique.



Tarification 2019

À noter :

- « Résident Saint-Cuthbert » comprend la zone scolaire de Saint-Cuthbert.
- Les prix incluent le service de garde.

Forfait pour l'été :

Comprend huit semaines d'activités.

Résident Saint-Cuthbert :	325 \$ / enfant	Si vous inscrivez 1 enfant
	300 \$ / enfant	Si vous inscrivez 2 enfants de la même famille
	285 \$ / enfant	Si vous inscrivez 3 enfants de la même famille

Non résident : 400 \$

Forfait à la semaine :

Comprend la semaine d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 50 \$

Non résident : 60 \$

Coût à la journée :

Comprend la journée d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 15 \$

Non résident : 20 \$

Le paiement complet du camp de jour et des sorties doit être effectué lors de l'inscription en argent comptant ou par chèques postdatés à l'ordre de : *Municipalité de St-Cuthbert*, et ce, en trois versements :

1^{er} versement à l'inscription;

2^e versement en date du 17 juin 2019;

3^e versement en date du 15 juillet 2019.

Des frais de 25 \$ seront exigés si un chèque nous est retourné pour fonds insuffisants. Dans ce cas, le paiement complet sera exigé comptant dans les cinq jours ouvrables, sous peine que l'enfant soit exclu du camp.

Information : Nathalie Panneton, directrice générale adjointe, 450 836-4852, poste 3302.



Règlementation

1. Respect de l'horaire

Municipalité	Service de garde AM	Période de camp	Service de garde PM
Chalet des loisirs de Saint-Cuthbert	7 h à 9 h	9 h à 16 h	16 h à 17 h 30

*Voir l'horaire des sorties car l'heure du départ et d'arrivée au camp peut varier.

2. Frais de retard

Des frais de 5 \$ s'appliquent pour **chaque tranche de 5 minutes** de retard en fin de journée, soit après 17 h 30.



Nous nous réservons le droit de limiter l'accès au camp de vos enfants lorsque nous considérons qu'il y a abus dans les retards ou non-paiement des frais de retard.

Le paiement des frais de retard vous sera exigé le lendemain, et ce, **en argent comptant seulement**.

3. Suivi quotidien

Un court moment vous est accordé pour discuter avec l'animateur lorsque vous amenez ou venez chercher votre enfant. Les parents **ne doivent pas flâner sur les lieux du camp de jour** afin d'assurer la sécurité des enfants.

Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant.

Vous devrez communiquer avec le responsable de camp pour tout changement.

4. Communication en dehors des heures d'ouverture

En dehors des heures d'ouverture, il est interdit de communiquer avec le responsable ou l'équipe d'animateurs, que ce soit au cellulaire, à la ligne téléphonique personnelle, à la porte du domicile, par courriel ou via les réseaux sociaux. Merci de respecter nos heures de repos.

Nous nous réservons le droit de suspendre puis, si nécessaire, d'expulser votre enfant en cas de non-respect des règles 2, 3 et 4 ci-haut mentionnées.

Code de vie du bon campeur :

Voici ce que **nous demandons** aux jeunes :

- Respect envers l'animateur (respect de la personne et des consignes).
- Respect envers les autres participants du camp de jour (interdit : taquineries, bousculades, intimidation).
- Respect du matériel et de l'environnement (aucun bris ne sera toléré).
- Participation aux activités.
- Bonne humeur.

Les procédures disciplinaires :

Voici de quelle façon l'équipe d'animation s'assure de faire respecter le code de vie :

1. L'animateur peut répéter plusieurs fois la même consigne.
2. L'animateur fait remplir une fiche de réflexion et/ou fait l'exercice avec l'enfant (signature du parent).
3. Premier avis écrit transmis aux parents avec demande de signature.
4. Deuxième avis écrit transmis aux parents avec demande de signature. Suspension pour une journée (le lendemain) aux frais des parents. Une copie de l'avis est transmise à la municipalité.
5. Troisième et dernier avis écrit transmis aux parents avec demande de signature. Suspension de trois jours aux frais des parents. Une copie du dossier complet est remise à la municipalité.
6. Expulsion de l'enfant du camp de jour sans remboursement possible.

Malheureusement, nous sommes parfois dans l'obligation d'imposer une sanction disciplinaire aux contrevenants qui n'améliorent pas leur comportement suite aux nombreux avis verbaux et réflexions demandés. Soyez assuré qu'il s'agit ici de mesures disciplinaires extrêmes utilisées uniquement lorsque nous avons tout tenté pour rectifier le comportement de l'enfant, et ce, avec l'aide des parents. Si votre enfant souffre d'un trouble du comportement reconnu, merci de nous en faire part dans la fiche médicale, nous serons en mesure d'interagir en conséquence avec votre enfant.

Le guide du bon campeur :

L'enfant doit avoir dans son sac à dos, **chaque jour, les articles suivants IDENTIFIÉS :**



- Une paire d'espadrilles ou des sandales fermées;
- Un chapeau;
- Une bonne crème solaire **en AÉROSOL**;
- Un maillot de bain et une serviette;
- Un repas (nous ne tolérons pas les friandises, chocolats, croustilles et boissons gazeuses);
- **Deux** collations (nous ne tolérons pas les friandises, chocolats, croustilles et boissons gazeuses);
- Une bouteille d'eau;
- Un beau sourire! 😊

Il est interdit d'apporter des jouets de la maison. Si tel est le cas, l'enfant pourrait se les faire confisquer.

Nous disposons d'un réfrigérateur et d'un four micro-onde à chacun des chalets.

Il est interdit à toute l'équipe d'animation d'appliquer avec les mains de la crème solaire aux enfants. Nous vous demandons donc d'inclure dans le sac à dos de votre enfant de la crème solaire **en AÉROSOL**. Merci de votre collaboration!

Information pour la production du relevé 24 :

Il est de votre devoir de bien **remplir toutes les cases de la fiche d'inscription**, tant pour la sécurité de vos enfants que **pour l'émission de votre relevé 24** pour fins d'impôts. Dans le cas où des informations seraient manquantes, **nous ne communiquerons pas avec vous et n'émettrons pas le relevé 24**. Nous comptons sur votre collaboration. Il est également de votre devoir de nous transmettre vos nouvelles coordonnées, en cas de déménagement.

Remboursement :

La municipalité se réserve le droit d'annuler une activité en tout temps. En cas d'annulation de l'activité, les frais d'inscription vous seront remboursés en totalité.

Autres motifs de remboursement :

- Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit au plus tard mercredi, le 27 juin 2019. **Aucun remboursement ne sera accepté après cette date**, y compris pour les sorties, sauf sur présentation d'un billet médical. En ce cas, le remboursement se fera au prorata, selon l'inscription.
- **Aucun remboursement** pour le camp de jour ET les sorties, suite à une suspension ou une expulsion d'un enfant.

Arrivée et départ au camp :

- Les parents doivent accompagner leur enfant auprès de l'animateur afin d'enregistrer les présences.
- Chaque jour, à l'arrivée et au départ, les parents doivent **SIGNER** la feuille de présence. Merci de nous prévenir quand votre enfant est absent du camp. Ainsi, nous éviterons de communiquer avec vous inutilement. Il s'agit ici d'une mesure de sécurité simple et efficace. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant. Vous devez communiquer avec le responsable pour tout changement.

Sorties et activités spéciales :

- Les sorties s'adressent aux enfants inscrits au camp de jour prioritairement, elles sont offertes par la suite à la population de la municipalité si l'autobus n'affiche pas complet.
- L'argent de poche est interdit lors des sorties.
- Le **camp de jour sera fermé lors des sorties** afin de permettre à tous les animateurs et au responsable d'accompagner les groupes et d'assurer la sécurité des enfants.
- **Le chandail du camp de jour est obligatoire pour toutes les sorties.**



SORTIES 2019

Cosmodôme

Mercredi le 26 juin 2019

L'enfant découvrira l'espace comme nulle part ailleurs en visitant le Cosmodôme, seule institution muséale au Canada consacrée entièrement à la diffusion des sciences de l'espace. Situé à Laval, le Cosmodôme propose une exposition sur le système solaire et ses planètes, ainsi que trois missions virtuelles qui plongent le visiteur en orbite ou lui permettent d'intégrer la première mission vers Mars.

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

Centre d'escalade

Mercredi le 3 juillet 2019

Excellent pour le développement physique de l'enfant, la pratique de l'escalade permet la force, l'agilité, la coordination et l'équilibre tout en s'amusant. À Trois-Rivières, Maïkan Aventure possède un des plus hauts murs d'escalade au Québec. Avec l'encadrement d'entraîneurs qualifiés, l'enfant pourra repousser ses limites en toute sécurité!

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

Aqua Parc H2O

Mercredi le 10 juillet 2019

L'Aqua Parc H2O de Trois-Rivières propose une expérience unique! Piscine à vagues chauffée, glissades d'eau, terrain de volley-ball, jeux d'eau pour les enfants, glissade d'eau sur tube, etc.

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

Centre de divertissement Place Birmans

Mercredi le 17 juillet 2019

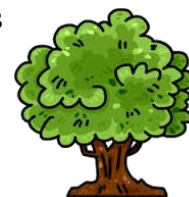
Situé à Shawinigan, cette arcade moderne et nouveau genre propose aux enfants un large éventail d'activités : autos tamponneuses, simulateurs, tables d'air-hockey, jeux électroniques, jeux pour enfants, salle de fête pour les enfants, et beaucoup plus encore. Les enfants visionneront le film Histoire de jouets 4, un film d'animation en images de synthèse.

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

LaserPlus Trois-Rivières

Mercredi le 24 juillet 2019

Laser Plus Trois-Rivières se spécialise dans le divertissement au plus grand bonheur des petits et des grands. Fondée il y a 20 ans, LaserPlus offre maintenant 16 700 pieds carrés de plaisir à Trois-Rivières, combinant 3 labyrinthes de poursuite Laser (laser tag), 1 aventure de mini-golf black light et plusieurs salles de fêtes pour amuser petits et grands!



Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

Funtropolis

Mercredi le 31 juillet 2019

Funtropolis est un centre de divertissement pour jeunes unique en son genre avec sa plateforme de jeux sur multiveaux et la plus grande attraction de jeux de balles Ball-O-Cité au Canada. Chose certaine, les jeunes adoreront leur folle journée de frissons et montées d'adrénaline.

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

Parc de l'île Saint-Quentin

Mercredi le 7 août 2019

Le Parc de l'île Saint-Quentin est un parc naturel situé en plein cœur du centre-ville de Trois-Rivières. Ses activités de plein air, autant récréatives qu'éducatives, mettent en valeur le potentiel naturel, maritime et historique du site.

Les enfants pourront se baigner dans la rivière Saint-Maurice et profiter de la plage de sable fin, sans oublier l'accès à la piscine et la pataugeoire extérieures, l'aire de jeux, les terrains de volley-ball et l'observation des oiseaux. C'est l'endroit idéal pour se rafraîchir!

Coût campeur : 20 \$ Coût non-campeur : 25 \$

Éducazoo

Mercredi le 14 août 2019

L'activité d'Éducazoo au camp de jour permettra aux enfants de manipuler des animaux domestiques et exotiques dans un contexte sécuritaire pour les animaux et pour les enfants.

Coût campeur : Gratuit Coût non-campeur : Gratuit

CALENDRIER 2019

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI
Semaine 1	24 juin CAMP FERMÉ	25 juin	26 juin Cosmodôme	27 juin	28 juin
Semaine 2	1 ^{er} juillet CAMP FERMÉ	2 juillet	3 juillet Centre d'escalade	4 juillet	5 juillet
Semaine 3	8 juillet	9 juillet	10 juillet Aqua Parc H2O	11 juillet	12 juillet
Semaine 4	15 juillet	16 juillet	17 juillet Centre de divertissement Place Birmans	18 juillet	19 juillet
Semaine 5	22 juillet	23 juillet	24 juillet LaserPlus Trois-Rivières	25 juillet	26 juillet
Semaine 6	29 juillet	30 juillet	31 juillet Funtropolis	1 ^{er} août	2 août
Semaine 7	5 août	6 août	7 août Parc de l'île Saint-Quentin	8 août	9 août
Semaine 8	12 août	13 août	14 août Éducazoo	15 août	16 août Dernière journée du camp de jour

FICHE SANTÉ

Une fiche par enfant

Allergies			
Votre enfant souffre-t-il d'allergie (s)?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Lesquelles :			
Votre enfant a-t-il à sa disposition en fonction de ses allergies?			
Épipen ou un Ana-Kit	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Bénadryl ou autre	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Est-il capable de se l'administrer lui-même?	Oui	<input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Problème physique			
Votre enfant souffre-t-il?			
Asthme	<input type="checkbox"/>	Diabète	<input type="checkbox"/>
Hémophilie	<input type="checkbox"/>	Maladie du cœur	<input type="checkbox"/>
		Épilepsie	<input type="checkbox"/>
		Surdité	<input type="checkbox"/>
Autres: _____			

Médication		
Votre enfant doit-il prendre des médicaments dans la journée?	Oui	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Indiquez les médicaments que l'enfant devra possiblement prendre durant la journée :		
Nom du médicament	Fréquence	Posologie

Autres informations (TDA/TDAH. Trouble de comportement, etc.)

Nom de l'enfant : _____

Signature : _____

Date : _____

TARIFICATION Une fiche par enfant

Nom de l'enfant : _____

À noter :

- « Résident Saint-Cuthbert » comprend la zone scolaire de Saint-Cuthbert.
- Les prix incluent le service de garde.

Forfait pour l'été :

Comprend huit semaines d'activités.

Résident Saint-Cuthbert Si vous inscrivez 1 enfant : 325 \$ / enfant
Si vous inscrivez 2 enfants de la même famille : 300 \$ / enfant
Si vous inscrivez 3 enfants de la même famille : 285 \$ / enfant

Non résident : 400 \$ / enfant

Total (pour l'été) : _____ \$

Forfait à la semaine :

Comprend la semaine d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 50 \$

Non résident : 60 \$

Semaine :

1 : 24 juin	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
2 : 1 ^{er} juillet	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
3 : 8 juillet	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
4 : 15 juillet	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
5 : 22 juillet	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
6 : 29 juillet	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
7 : 5 août	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>
8 : 12 août	Résident 50 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 60 \$ <input type="checkbox"/>

Total (à la semaine) : _____ \$

Coût à la journée :

Comprend la journée d'activités régulières.

Résident Saint-Cuthbert : 15 \$

Non résident : 20 \$

Dates : _____

Total (à la journée) : _____ \$

SORTIES ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

Achat du Chandail de camp de jour (15 \$) **Entourez la grandeur : S M L**

Total (chandail) : _____ \$

Cosmodôme	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>
Centre d'escalade	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>
Aqua Parc H2O	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>
Place Birmans	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>
LaserPlus Trois-Rivières	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>
Funtropolis	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>
Parc de l'île Saint-Quentin	Résident 20 \$ <input type="checkbox"/>	Non résident 25 \$ <input type="checkbox"/>

Total (sorties) : _____ \$

Total complet (Camp + sorties) : _____ \$

Le paiement complet du camp de jour et des sorties doit être effectué lors de l'inscription en argent comptant ou par chèques postdatés à l'ordre de : *Municipalité de St-Cuthbert*, et ce, en trois versements :

1^{er} versement à l'inscription;

2^e versement en date du 17 juin 2019;

3^e versement en date du 15 juillet 2019.

Des frais de 25 \$ seront exigés si un chèque nous est retourné pour fonds insuffisants. Dans ce cas, le paiement complet sera exigé comptant dans les cinq jours ouvrables, sous peine que l'enfant soit exclu du camp.

Information : Nathalie Panneton, directrice générale adjointe, 450 836-4852, poste 3302.

Signature du parent : _____

Date: _____